



# Associations

## Documents nécessaires POUR TOUTE ASSOCIATION CLIENTE DU CRÉDIT AGRICOLE

### ASSOCIATION NOUVELLEMENT CRÉÉE :

#### Le représentant et les mandataires

- Pièce d'identité en cours de validité.
- Exemplaire des Statuts définitifs datés, signés. Cet exemplaire doit être certifié conforme par le Président.
- Extrait du Journal Officiel publiant la déclaration initiale de la création de l'association.
- Récépissé de déclaration de l'association délivré par la Préfecture.
- Extrait de délibération nommant les membres du Conseil d'Administration (durée et fonctions).

### MODIFICATIONS D'ASSOCIATION :

#### En cas de changement de représentant et/ou mandataire(s)

- Pièce d'identité en cours de validité.
- Procès-Verbal ou Extrait de délibération nommant les nouveaux représentants de l'association.
- Récépissé de la modification en préfecture ([www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr))

#### En cas de changement de statuts et/ou de dénomination et/ou d'adresse légale

- Nouveaux statuts datés et signés du ou des représentants.
- Dernier récépissé de modification en préfecture ([www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)).

